

CAS CLIENT

Numérisation et indexation de **200 mètres linéaires d'archives**

par le SCAN CENTER de Sages Informatique

M.D.P.H

de la Corse du Sud



Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. C'est auprès de la MDPH de leur lieu de résidence que les personnes handicapées peuvent ainsi disposer de toute l'information sur leurs droits et déposer les demandes relatives aux prestations qui leur sont destinées (prestation de compensation du handicap, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, carte mobilité inclusion, etc.) Au cœur de cette activité : l'archivage des documents et la recherche des informations afin de faciliter la prise en charge.

LE BESOIN

Chaque année, la MDPH de la Corse du Sud gère **plusieurs** milliers de demandes.

Il était devenu indispensable d'archiver numériquement les dossiers et de mettre en place une solution de gestion documentaire pour le classement, la recherche et le partage dynamique de ses documents tout en respectant le cadre légal de conservation des données de santé.

LE POINT DE DÉPART

Le volume de documents est énorme : **15.000 dossiers** actifs représentent **200 mètres linéaires d'archivage** ce qui génère un sérieux **problème d'espace** ;

Les dossiers contiennent **énormément de documents caduques** (formulaire de demandes, certificats médicaux, justificatifs, notifications, ... qui sont fournis à chaque renouvellement);

Les **temps de recherche sont trop longs** malgré l'utilisation d'une «classothèque» (rayonnage dynamique) et génèrent du **stress pour l'agent** et de **l'attente pour les visiteurs** ;

Les **dossiers** physiques sont parfois **immobilisés** par un agent et donc **inaccessibles** pour ses collègues ;

Une banale erreur de rangement pourrait rendre un dossier incomplet voire introuvable ;

La transmission de pièces est compliquée et implique de gros volumes de photocopies.



LA CONTRAINTE

Les dossiers contenant de nombreux documents avec des données de santé à caractère personnel, la MDPH est tenue de protéger ces informations en les stockant dans un environnement sécurisé.

Elle peut les conserver par ses propres moyens ou faire appel à un hébergeur agréé par l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information). Cet agrément dit HADS (Hébergeur Agrée de Données de Santé) a été créé afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité de ces informations sensibles.





LE SCAN CENTER ET ZEENDOC

La labellisation HADS de la solution de gestion documentaire Zeendoc a été un facteur déterminant dans le choix de la MDPH.

Le SCAN CENTER, l'atelier de numérisation de Sages Informatique à Ajaccio qui offre de nombreuses prestations d'archivage, a su mettre à disposition de la MPDH le niveau de compétences et de garanties nécessaires à la bonne réussite de la numérisation des dossiers existants :

1.400.000 pages ont ainsi été dématérialisées sur site (pour respecter les exigences de confidentialité liées au contenu des documents) en **six mois** par les équipes du SCAN CENTER, comprenant des formats A4, A3, des petites formats et des formats atypiques comme des 3 volets ;

La mise en place d'une armoire ZEENDOC SANTÉ HADS pour le traitement et l'hébergement des données de santé à caractère personnel a permis de sauvegarder les documents numérisés dans le respect des contraintes légales ;

La pré-indexation de la totalité des documents (aucun développement spécifique n'a été nécessaire, la solution Zeendoc comportait toutes les fonctions nécessaires) a été réalisée par le staff du SCAN CENTER ;

Enfin la **formation des agents** de la MDPH au flux courant et aux outils mis en place a été réalisée sur site.



— une marque





CAS CLIENT

La solution ZEENDOC SANTÉ HADS a permis de répondre aux contraintes métier et aux obligations légales

M.D.P.Hde la Corse du Sud



LE RÉSULTAT

Aujourd'hui, les nouveaux dossiers sont numérisés et directement déposés dans Zeendoc.

La solution classe automatiquement les documents et permet aux agents d'avoir un accès rapide à l'information, en quelques secondes les utilisateurs peuvent retrouver n'importe quel dossier.

La circulation numérique des documents au sein des services a permis de réduire considérablement le délai de réponse et d'accroitre la qualité de service auprès des demandeurs.

Une vingtaine d'agents utilisent quotidiennement Zeendoc pour gérer leurs dossiers.

2 agents en particulier sont en charge du scan/dépôt/indexation des documents.

Le niveau de sécurité de ZEENDOC SANTÉ HADS répond parfaitement à toutes les contraintes légales du quichet.

Les **centaines de milliers de documents** contenus dans les **15.000** dossiers sont accessibles en quelques clics pour être consultés et partagés;

Tous les dossiers physiques ont été purgés des documents pour lesquels il n'existe pas d'obligation légale de conservation du support original, près de 85% des documents ont pu être retirés des archives (soit près de 1.200.000 pages);

Les temps d'attente, les **délais de réponse** pour les usagers sont améliorés, les agents peuvent retrouver des documents très facilement et alléger ainsi les procédures à charge des demandeurs.



LES BÉNÉFICES

Tous les bénéfices récurrents de Zeendoc sont au rendez-vous :

- Archivage et classement des dossiers optimisés
- Gain d'espace, plus de stockage papier
- Plus d'erreurs, ni de pertes de données
- Gain de temps dans la recherche
- Réduction des impressions, respect de l'environnement
- Meilleure collaboration et efficacité des services
- Satisfaction des utilisateurs
- Qualité de service accrue



ZEENDOC AU FUTUR

La MDPH2A projette de faire évoluer l'utilisation de Zeendoc avec trois différentes applications de signature électronique :



pour les commissions médecins pour la signature des courriers.

Avec la création de la Maison Des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse, au 1er janvier 2018, venant se substituer aux deux anciennes MDPH de Corse du Sud et de Haute Corse, la question pourra se poser concernant la création d'une base unique des dossiers. Affaire à suivre!





